

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le vingt-cinq du mois de NOVEMBRE

| | |
|-----------------------|----------|
| Membres en exercice : | 29 |
| Membres présents : | 23 |
| Procurations : | 5 |
| VOTES : | 28 |
| POUR : | 28 |
| CONTRE : | / |
| ABSTENTIONS : | / |
| Date de convocation : | 19/11/24 |

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. SEBANI S. DERDICHE C.

PROCURATIONS : MM/MMES. JOURDAN E. à SPAGNOU D., ODDOU S. à REYNIER C., PELOUX N. à RODRIGUEZ C., MUNS A. à PAYAN L., JAFFRE S. à SEBANI S.

ABSENT EXCUSE : FERAUD S.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2024-10-15-ST

OBJET : Subvention OPAH-RU au bénéfice de Madame FERREIRA Suzanne, propriétaire occupant au 16 avenue du Stade, Résidence « La Reine Jeanne » parcelle AW 213.

Le rapporteur indique à l'assemblée que dans le cadre de l'OPAH-RU et notamment pour l'octroi d'une aide de la commune à Madame FERREIRA Suzanne, propriétaire occupant au 16 avenue du Stade, résidence « La Reine Jeanne », il est nécessaire d'avoir l'autorisation du Conseil Municipal pour les dossiers **D'ADAPTATION DU LOGEMENT ET DU MAINTIEN A DOMICILE**.

Ces dispositions relèvent :

- du Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2122-22, L.2311-7, D.1617-19,
- du Décret 62-1587 du 29 décembre 1962 sur la comptabilité publique,
- du Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique,
- Convention OPAH-RU 004PRO0017 du 19 décembre 2023
- Délibération 2023-06-38 ST du 16 mai 2023 relative à l'approbation de la convention OPAH-RU 2023-2028

Pour un montant de travaux de **6 358.54 € TTC**, il est proposé une aide globale de **4 913.00 €** qui se décompose comme suit :

ANAH : 4 046.00 €
COMMUNE : 867.00 €

Il est donc proposé une aide de la Commune de **867.00 €**

Cette aide sera allouée à Madame FERREIRA Suzanne, propriétaire occupant au 16 avenue du Stade, résidence « La Reine Jeanne », pour un dossier d'adaptation du logement et du maintien à domicile, sur présentation des factures acquittées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

ACCEPTE d'allouer une aide de 867.00 € de la Commune à Madame FERREIRA Suzanne, propriétaire occupant au 16 avenue du Stade, résidence « La Reine Jeanne », pour un dossier d'adaptation du logement et du maintien à domicile ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention ;

DIT que les crédits sont prévus au budget.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
D. SPAGNOU